

ARRÊTÉ MUNICIPAL

URB 2020-104

Arrêté Municipal de la mise à jour du
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VIRY

Le maire de Viry,

- Vu - la délibération du Conseil Municipal du 28/01/2020 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les pièces s'y rapportant ;
- Vu - la délibération, arrêté N°DEL 2020-054 en date du 04/08/2020 portant au retrait partiel de la délibération N°DEL 2020-012 du 28 janvier 2020 approuvant la révision du PLU ;
- Vu - les articles R151-52 et R.153-18 du Code de l'Urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé de la commune de Viry (Haute-Savoie) est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le règlement écrit et graphique des zones 1AUz, 2AU, les OAP 1 (domaine du château de Moulinsard) et 8 (La Rippe) et les annexes sont mis-à-jour dans le Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte la délibération N°DEL 2020-054 en date du 04/08/2020.

Article 2 :

Le Présent arrêté fera l'objet, conformément à l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

Article 3 :

Les documents de la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme approuvé sont tenus à la disposition du public à la mairie de Viry (Haute-Savoie) aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture de Haute-Savoie



Fait à Viry, le 05.10.2020

Le Maire,
Laurent CHEVALIER



Précisez ci-dessous le caractère temporaire ou permanent de l'arrêté ainsi que les mesures de publicité réalisées	Cadre réservé à la notification (Nom, prénom + date + signature)
☒ Arrêté municipal permanent ☒ Transmis à la Préfecture de Haute-Savoie le 14/12/2020 ☒ Affiché le 05/10/2020 ☒ Certifié exécutoire le 14/12/2020 Le Maire, Laurent CHEVALIER 	